



## Question orale de M. Cools : la présence du drapeau ukrainien sur la maison communale

**M. Cools** regrette que depuis plusieurs semaines, le drapeau ukrainien n'est plus arboré sur le Centre administratif et l'ancienne Maison communale.

Selon M. Cools, ce drapeau devrait à nouveau être arboré, à tout le moins le 24 février prochain qui marque le deuxième anniversaire de l'invasion déclenchée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Les nombreux actes de barbarie commis dans le cadre de cette agression de la Russie contre l'Ukraine ont causé beaucoup de souffrances au peuple ukrainien, qui lutte avec courage pour la liberté et l'indépendance de son pays.

**M. le Bourgmestre** répond qu'il a fallu remplacer tous les drapeaux parce qu'ils étaient abîmés, notamment à cause des intempéries.

À présent, le drapeau ukrainien flotte à nouveau devant les bâtiments communaux.